Image not found or type unknown

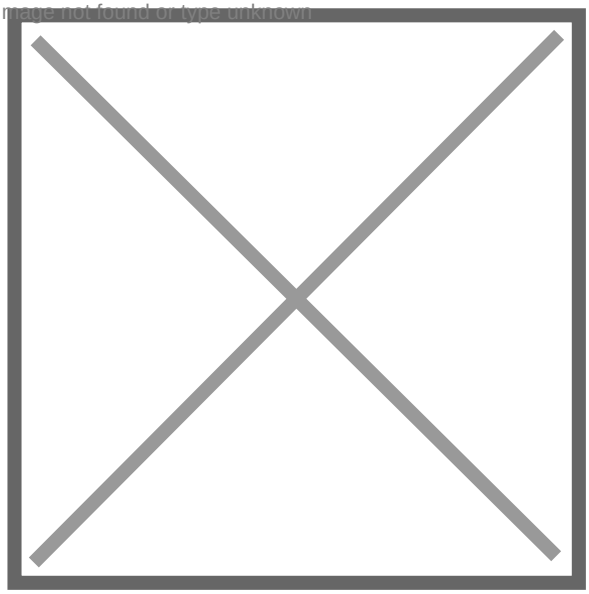

Puis-je prétendre au préavis de fin de bail reduit à un mois ?

Par **le comte**, le **29/03/2009** à **17:40**

Bonjour,

Je vis actuellement une situation plutôt complexe.
J'ai signé mon bail en octobre 2005. A cette époque j'avais un emploi en CDI. J'ai quitté mon poste pour un autre cdi en avril 2008. Malheureusement, mon employeur à mis fin à mon contrat à la fin de ma période d'essai d'un mois (en mai 2008). J'ai ensuite trouvé un cdd de 6 mois (jusqu'en décembre 2008). Depuis, je ne trouve plus de travail.
Je paye mon loyer en temps et en heure mais ça devient de plus en plus difficile et je souhaite quitter mon appartement au plus vite.
J'ai lu beaucoup de choses contradictoires sur internet concernant les fins de cdd et le préavis réduit à un mois...

Mes questions sont les suivantes :
- Puis prétendre au préavis réduit à un mois ?
- Dois-je fournir des justificatifs de ma situation ?

Je vous remercie d'avance pour toutes les réponse que vous pourrez me fournir.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés